

REPUBLIQUE FRANCAISE



## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 20 octobre 2016 à 18h00

Etaient présents : GUY Pascal, Maire

LATASSE Maurice, COURRIER Jean-Claude, MARCHAL Jean-Jacques, PIERRON Danielle, PIERRE Marie-Thérèse, Adjoints.

PETITNICOLAS Yolanda, SIMON Patricia, THIRIET Michel,  
Conseillers délégués.

THIEBAUT Emmanuel, PELLIS Carole, BARROIS Valérie, BALL René, CLEVENOT Elise, COLIN Alexandre, MARCHAL Guy, PARET Guy, DUTHEL Marie-Elisabeth, ANTOINE Sylvie, LELIEVRE Robert, Conseillers.

Procurations : PARMENTIER Sonia à MARCHAL Jean-Jacques  
HENRY Marie-Françoise à COURRIER Jean-Claude

Etait absent non excusé : BLAISE Dylan

Secrétaire de séance : THIEBAUT Emmanuel

En exercice	23
Présents	20
Procurations	2
Non excusés	1

**Mr le Maire propose de compléter l'ordre du jour du point suivant :**

- **Attribution d'une gratification à un stagiaire ;**

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité**

### **Election Conseillers Communautaires**

Le nombre de Conseillers représentant la Commune de Moyennoutier passera de 10 à la CCPA à 3 au Conseil du nouveau territoire.

Un vote est organisé pour désigner les délégués.

La liste présentée :

Pascal GUY  
Jean-Claude COURRIER  
Jean-Jacques MARCHAL

Obtient après dépouillement :

19 voix pour et un bulletin blanc.

Messieurs GUY, COURRIER, MARCHAL sont élus conseillers communautaire de la « Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges.

### **Décision modificative**

Pour 19

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Proposé	Voté
020/020	Dépenses imprévues Invest	Invest.	D		-1 000.00 €	-1 000.00 €
021/021	Virement de la section de fonct	Invest.	R		33 000.00 €	33 000.00 €
023/023	Virement section investissement	Fonc.	D		33 000.00 €	33 000.00 €
202/20	Frais doc. urbanisme, numérisat°	Invest.	D		1 000.00 €	1 000.00 €
2138/21	Autres constructions	Invest.	D	149	25 000.00 €	25 000.00 €
2183/21	Matériel de bureau et info.	Invest.	D	149	3 000.00 €	3 000.00 €
2184/21	Mobilier	Invest.	D	149	5 000.00 €	5 000.00 €
611/011	Contrats prestations services	Fonc.	D		1 500.00 €	1 500.00 €
617/011	Etudes et recherches	Fonc.	D		-1 500.00 €	-1 500.00 €
6232/011	Fêtes et cérémonies	Fonc.	D		3 000.00 €	3 000.00 €
74121/74	Dot Solidarité rurale	Fonc.	R		33 000.00 €	33 000.00 €
7713/77	Libéralités reçues	Fonc.	R		3 000.00 €	3 000.00 €

### **Indemnité de Conseil au Comptable au Trésor du 01 mars au 31 août 2016**

Pour 18

L'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics est attribué au taux de 100 % en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 02 mars 1982 ,du décret 82/979 du 19 novembre 1982 (arrêté en date du 16 décembre 1983 en précisant les conditions d'attribution) ; pour le comptable public en poste à Senones sur la période du 01 mars au 31 août 2016.

## **Acquisition terrain**

Pour 20

Le Conseil Municipal a décidé l'achat de 20 ares de terrain à un particulier pour créer une aire de retournement à l'extrémité de la rue de la Bruyère.

## **Adhésion contrat groupe d'assurance des risques statutaires**

Pour 20

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune de Moyenmoutier a mandaté le Centre de Gestion des Vosges le 08 avril 2016 afin de négocier un nouveau contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en cas d'absence pour maladie ordinaire, décès, accident du travail, maternité, longue maladie et maladie de longue durée du personnel titulaire immatriculé à la CNRACL ;

Après analyse des offres, le centre de gestion des Vosges a retenu la proposition d'AXA et de son courtier GRAS SAVOYE BERGER SIMON ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition suivante :

- Durée du contrat : 4 ans à partir du 01 janvier 2017
- Risques garantis : tous avec une franchise de 15 jours par arrêt Maladie Ordinaire
- Conditions tarifaires : 5.16 % de la masse salariale concernée (au lieu de 7.33 %)

## **Bien vacant et sans maître**

Pour 15

Faisant suite à l'arrêté 09 du 21 janvier 2016 précisant :

*Il est constaté que l'immeuble situé à Saint-Blaise lieu dit « Au Prunier » section A n° 355 n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans. Par conséquent, il est déclaré sans maître au sens de l'article L1123.1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.*

*Le présent arrêté ayant fait l'objet d'un affichage pendant six mois.*

Le Conseil Municipal décide de ne pas incorporer ce bien au domaine communal.

Ce bien sera donc reversé à l'Etat.

## **Décision modificative Budget eau**

Pour 19

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S
61521/011	Bâtiments publics	Fonc.	D
6817/68	Dotat° dépréciat° acrif circ	Fonc.	D

Proposé	Voté
5 000.00 €	5 000.00 €
-5 000.00 €	-5 000.00 €

**Perte sur créances irrécouvrables**  
**Budget Service des Eaux 2016**  
**Pour 19**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les courriers avec justificatifs des jugements prononçant l'effacement des dettes transmis par le responsable de la Trésorerie de Senones,  
Après en avoir délibéré,

Admet les sommes suivantes à l'article 654.2 du budget du Service des Eaux 2016

<b>Nom/Prénom</b>	<b>Montant en €</b>
*****	330.73
*****	57.78
*****	798.96
*****	315.96
*****	744.15
*****	988.42

**Attribution d'une gratification à un stagiaire**  
**Pour 20**

Mr le Maire propose d'attribuer une gratification à un stagiaire qui a donné entière satisfaction au sein de la commune.  
Le conseil Municipal décide d'attribuer à ce stagiaire la somme de 500 euros.

**Questions et informations diverses**

Rappelle sur la législation des marches arrière en matière d'ordures ménagères.  
Dangerosité au niveau de la traverse (flaque d'eau).  
Rabaissement des trottoirs pour faciliter le passage des fauteuils roulants et/ou fauteuil

-----  
**Séance levée à 19h00**  
-----